

PROCEDURE RELATIVE AU CURSUS D'HABILITATION A DIRIGER DES RECHERCHES

1. Autorisation d'inscription

La procédure d'autorisation d'inscription en HDR est régie par un texte voté en Conseil Scientifique (CS) de l'INSA. Le texte est disponible sur le site de l'INSA en suivant ce lien → <https://fedora.insa-lyon.fr/fr/content/habilitation-diriger-recherches>.

2. Inscription (lors du dépôt de soutenance)

L'inscription à l'HDR est gérée par le département FEDORA. Lors du dépôt de son dossier de soutenance, le/la candidat(e) devra fournir (au format numérique de préférence) :

- a) Le formulaire d'inscription (voir Annexe « Règles de constitution du jury d'HDR » et sur <https://fedora.insa-lyon.fr/fr/content/inscription-et-soutenance>)
- b) Une copie de la pièce d'identité
- c) Une copie de l'attestation de réussite ou du/des diplôme(s) permettant l'inscription à l'HDR (ex. diplôme doctorat)
- d) Un exemplaire du mémoire d'HDR, comportant le titre des travaux (un exemplaire papier sera également à remettre à l'issue de la soutenance, après d'éventuelles corrections)
- e) Un résumé des travaux (1 à 2 pages)
- f) La lettre d'autorisation d'inscription à l'HDR délivrée par le CCED (voir l'exemplaire en Annexe),
- g) La fiche d'inscription à l'HDR complétée (document accompagnant la lettre d'autorisation d'inscription ; exemplaire dans Annexe).

3. Droits d'inscription

Suite au dépôt de son dossier de soutenance, le candidat devra régler les droits d'inscription à l'HDR d'un montant de 380 € auprès de l'agent comptable de l'INSA-Lyon **après** réception de la facture correspondante qui lui sera transmise (responsable : Mme Christian GELOT).

Les droits d'inscription doivent être payés personnellement par le candidat à l'HDR conformément à l'Arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du Ministre chargé de l'enseignement supérieur.

4. Procédure et délais de soutenance

Un délai de 8 semaines est exigé pour déclencher la soutenance de l'HDR, avec le dossier complet. Toute demande de soutenance suit la procédure suivante :

- a) Dépôt du dossier (voir paragraphe 2 « *Inscription (lors du dépôt de soutenance)* »)
- b) Le département FEDORA vérifie et transmet au candidat la Proposition de Jury et le candidat demande la validation au Responsable de l'Ecole Doctorale.
- c) En cas d'avis favorable sur la composition du Jury, le département FEDORA émet les courriers de désignation aux rapporteurs, en invitant le candidat à envoyer un exemplaire du mémoire d'HDR à chacun des rapporteurs.
- d) Les rapporteurs envoient leur rapport directement au département FEDORA. Le département FEDORA les transmet pour avis au responsable de l'Ecole Doctorale.
- e) Selon les avis des rapporteurs et de l'Ecole Doctorale, la Direction du département FEDORA autorise la présentation des travaux en soutenance et désigne les membres du jury.
- f) Le département FEDORA envoie au/à la candidat(e) les documents de soutenance (Affichage, Procès-verbal, Rapport de soutenance). Ces documents, une fois complétés et signés par le Jury à l'issue de la soutenance, seront retournés au département FEDORA.

5. Délivrance de l'Attestation de réussite et du diplôme

Après avis favorable du Jury de soutenance et validation du dossier, le département FEDORA se charge d'éditer l'Attestation de réussite.

La délivrance du diplôme est prise en charge par l'INSA de Lyon, en lien avec l'Université Lyon 1. Les diplômes finaux sont généralement disponibles l'année suivante.

ANNEXES

Règles de constitution du jury d'HDR :

Le nombre des membres du jury est compris entre 5 et 8, "*choisis parmi les personnels enseignants habilités à diriger des recherches des établissements d'enseignement supérieur public, les Directeurs et Maîtres de Recherche des établissements publics à caractère scientifique et technologique*" (extrait de l'article 6 de l'arrêté du 23 novembre 1988).

- Dont la moitié au moins de professeurs ou assimilés
- Dont la moitié au moins extérieurs à l'INSA de Lyon et l'UCBL,
- Dont 1 représentant de l'INSA de Lyon et 1 enseignant-chercheur de l'UCBL
- La présence dans le jury d'au moins une femme est exigée.

Deux au moins des trois rapporteurs doivent :

- Être habilités à diriger des recherches,
- Être extérieurs au corps enseignant de l'INSA de Lyon et de l'UCBL,
- Ne pas avoir une activité de recherche récente et soutenue avec le candidat.

Exemple Fiche d'inscription

L'INSCRIPTION N'EST VALABLE QUE DEUX ANS A PARTIR DE LA DATE DE L'AUTORISATION
DELIVREE PAR LE COMITE CONSULTATIF DES ETUDES DOCTORALES (C.C.E.D.)

I.N.S.A. DE LYON

DEPARTEMENT FEDORA
37 Avenue Jean Capelle

DOCTEUR INSA : OUI NON

Date du CCED :

69621 Villeurbanne CEDEX
Tél. 04.72 43 64 98
e-mail : fedora-doc@insa-lyon.fr

FICHE D'INSCRIPTION **A L'HABILITATION A DIRIGER DES RECHERCHES 2022-2023**

Frais d'inscription : 380 € (à régler auprès de l'agent comptable de l'INSA Lyon **après** réception de la facture qui vous sera transmise lors de votre inscription 8 semaines avant la soutenance)

Les frais d'inscription doivent être payés personnellement par le candidat à l'HDR conformément à l'Arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du Ministre chargé de l'enseignement supérieur.

ETAT CIVIL

Nom :

Prénom :

Nationalité :

Date de naissance : (Jour Mois Année)

Lieu de naissance (ville) : Pays (pour la France mettre le département) :

Personnel INSA : OUI

Si NON Personnel EPST Hébergé INSA : OUI Non

Autre (préciser) :

ADRESSE PERSONNELLE :

Tel. professionnel :

Adresse email :

DOCTORAT :

LIEU et DATE D'OBTENTION :

Date et lieu :

SIGNATURE DE L'INTERESSE(E) :

Exempleire Lettre Autorisation de l'Inscription



**DEPARTEMENT FORMATION
PAR LA RECHERCHE
ET LES ETUDES DOCTORALES
FEDORA**

Bâtiment INSA direction
1^{er} étage
37, av. J. Capelle
69621 Villeurbanne cedex
Tél : +33 (0)4 72 43 64 98
fedora-doc@insa-lyon.fr

Villeurbanne,
Mickaël LALLART
Directeur du Département FEDORA
Formation par la Recherche et les Etudes
Doctorales

Objet : Votre demande d'inscription à l'Habilitation à diriger des Recherches

J'ai le plaisir de vous informer que le Comité Consultatif des Etudes Doctorales de l'INSA, réuni le xxx, vous autorise à vous inscrire à l'INSA-LYON pour l'Habilitation à Diriger des Recherches. L'inscription est valable deux ans à partir de la date de l'autorisation délivrée par le CCED.

Vous trouverez ci-joint :

- une fiche d'inscription à remplir et à remettre au Département FEDORA lors de votre dépôt de soutenance.

La procédure de soutenance est disponible sur <https://fedora.insa-lyon.fr/fr/content/inscription-et-soutenance>.

Mickaël LALLART
Directeur du Département FEDORA
Formation par la Recherche et des Etudes Doctorales

PJ : 1